

Séance du 24 SEPTEMBRE 2019 (18h00)
Salle Etable - La Lombardière - Davézieux

Membres titulaires	: 57
En exercice	: 57
Membres suppléants	: 23
Présents	: 36 + 1
Votants	: 50
Convocation et affichage	: 18/09/2019
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Simon PLENET

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Yves BOULANGER, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, François CHAUVIN, Eliane COSTE, Alain CRESCINI, Olivier DE LAGARDE, Michèle DEYGAS, Denis DUCHAMP, Christian FOREL, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Benoît GAUTHIER, Patrice GIRARD, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean-Pierre VALETTE, Armand VALLET, Alain ZAHM.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Danielle SERILLON

Pouvoirs : Céline BONNET (pouvoir à Thomas TOULARASTEL), Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Aïda BOYER (pouvoir à Juanita GARDIER), Christophe DELORD (pouvoir à Patrick OLAGNE), Olivier DUSSOPT (pouvoir à Antoinette SCHERER), Jean-Luc FANGET (pouvoir à Olivier DE LAGARDE), Frederic FRAYSSE (pouvoir à Eliane COSTE), Yves FRAYSSE (pouvoir à Richard MOLINA), Alain GEBELIN (pouvoir à François CHAUVIN), Lucien LOUBET (pouvoir à Alain ZAHM), Edith MANTELIN (pouvoir à Simon PLENET), Eric PLAGNAT (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Marie-Hélène REYNAUD (pouvoir à Martine OLLIVIER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Thierry CHAPIGNAC, Geneviève FAVERJON, Virginie FERRAND, Julia FOLTRAN, Aurélia GEREYS, Vincent MAYOT, Laurent TORGUE

CC-2019-311 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS ET RAPPORT ANNUEL DU SYTRAD - EXERCICE 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service des déchets des ménages établis par Annonay Agglo pour l'année 2018,

PREND ACTE du rapport d'activité du SYTRAD pour l'année 2018.

DIT que ces rapports seront mis à disposition du public et transmis à chacune des communes membres d'Annonay Rhône Agglo,

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Laurent MARCE sort de séance et donne pouvoir à Patrice GIRARD.

Frédéric FRAYSSE entre en séance et prend part aux votes.

CC-2019-312 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF RELATIFS A L'EXERCICE 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif relatifs à l'exercice 2018,

DIT que ces rapports seront mis à disposition du public, transmis à chacune des communes membres d'Annonay Rhône Agglo et au représentant de l'Etat dans le département, et feront l'objet d'une transmission au Système d'information sur les

services publics d'eau et d'assainissement,
CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Ronan PHILIPPE sort momentanément de séance et ne prend pas part aux prochains votes.

CC-2019-313 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE du rapport d'activité 2018 du Syndicat des Trois Rivières.

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

CC-2019-314 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VERNOSC-LES-ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la modification simplifiée du PLU de Vernosc-lès-Annonay telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal (et de sa publication au recueil des actes administratifs),

DIT que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Vernosc-lès-Annonay, au siège de la Communauté d'agglomération et à la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,

DIT que la présente délibération et les dispositions engendrées par la modification du PLU, ne seront exécutoires qu'après sa réception par le Préfet de l'Ardèche et l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal).

Denis NEIME sort de séance et ne prend part aux votes.

CC-2019-315 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - RIVES DE FAYA - CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE D'ANNONAY, ANNONAY RHONE AGGLO ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHONES-ALPES POUR LA REQUALIFICATION DU SITE INDUSTRIEL FAYA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ABROGE ET REMPLACE les délibérations 2010.104, 2016.309 et 2018.91 prises par le conseil communautaire respectivement le 30 juin 2010, le 29 septembre 2016 et le 3 avril 2018.

APPROUVE le projet de convention opérationnelle 07F008 portant sur le site de Faya entre la commune d'Annonay, Annonay Rhône Agglo et l'EPORA,

AUTORISE l'inscription au budget 2020 des montants complémentaires à ceux déjà prévus dans le cadre du budget 2018 pour cette opération.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à signer ladite convention annexée à la présente délibération et le CHARGE d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ronan PHILIPPE revient en séance et prend part aux prochains votes.

CC-2019-316 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - TOURISME - SOLLICITATION DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME ARDECHE GRAND AIR EN CATEGORIE 2 DES OFFICES DE TOURISME

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter Madame le Préfet de l'Ardèche pour le classement en catégorie 2 de l'Office de Tourisme Ardèche Grand Air,
CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

CC-2019-317 - RESSOURCES - FINANCES - ADMISSIONS EN NON VALEUR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PRONONCE l'admission en non-valeur des créances intercommunales telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.

CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces s'y rapportant.

Thomas TOULARASTEL sort de séance et ne prend pas part aux prochains votes.

CC-2019-318 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 D'ANNONAY RHONE AGGLO

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE du rapport d'activité d'Annonay Rhône Agglo pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président à le transmettre aux maires des communes membres de la communauté,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CC-2019-319 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DELIBERATIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SÉANCES DU 4 JUIN ET DU 2 JUILLET 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE des délibérations prises par le Bureau communautaire des séances du 4 juin et du 2 juillet 2019.

CC-2019-320 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE des décisions prises par le Président pour les périodes susvisées.

Fait à Davézieux, le 27/09/19

Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Communautaire
Le Président

Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.
Affiché le 30/09/2019 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

